



Prenons soin d'innover
pour nos territoires

FÉVRIER 2026

Retour sur l'expérimentation Article 51 CoPa

Un Coaching Parental dès la naissance

Un dispositif

piloté par





Coaching Parental

de quoi parle-t-on ?

Le projet CoPa consiste à offrir aux femmes qui viennent d'accoucher un accompagnement à domicile par des Auxiliaires de Puériculture (AP) dans les jours qui suivent la naissance, pour elles et leur bébé.

CoPa est une expérimentation déployée au titre de l'article 51 LFSS 2018. Le dispositif est proposé à tous les parents qui le souhaitent et peut être renforcé si la situation psycho-sociale ou clinique le justifie.

Il repose sur trois thématiques :



Un travail sur la facilitation du lien mère-enfant, co-parent, fratrie et sur l'éveil de l'enfant.



La prévention des incidents ou accidents de la vie quotidienne et les problématiques de santé (hygiène, sécurité, soins, allaitement...).



L'évaluation des ressources sociales et familiales des jeunes parents et la constitution d'un réseau familial, médical ou social de référence pour accompagner le bien-être, l'autonomie et le développement de l'enfant.



Tout l'enjeu de CoPa est d'améliorer la qualité du parcours périnatal des femmes. Ce parcours déployé de 2021 à 2025 incluit :

- 3 visites d'environ 1h à 1h30 dans les 3 semaines suivant les naissances **(89% des situations)**,
- 4 à 5 visites en cas de post-partum complexe ou de vulnérabilité **(11% des cas)**,
- puis un relai organisé avec la puéricultrice de PMI (Promotion de la santé Maternelle et Infantile) à 3 semaines de vie de l'enfant.

Le point de vue des acteurs clés



GHT Cœur Grand Est

Fabienne Galley-Raulin
Sage-femme coordinatrice

« La réussite de l'expérimentation CoPa est le fruit d'un travail collaboratif Hôpital - Ville - PMI et l'aboutissement d'un long chemin. L'adhésion importante des familles à ce dispositif met en avant sa pertinence dans cette période délicate du post-partum et invite à poursuivre l'expérimentation sur un format rénové, élargi à d'autres territoires à partir de 2026. Qu'une place sereine et qualitative soit faite pour chaque enfant dans les semaines qui suivent sa naissance. L'équipe se joint à moi pour remercier les mères et les professionnels qui nous ont fait confiance, l'ARS Grand Est, la CNAM et e-Meuse santé qui nous ont soutenus.

BRAVO à tous ! »



**l'Assurance
Maladie**

Grand Est

Assurance maladie

Sabrina Byot

Coordonnateur régional de projets
Direction de la Coordination Régionale
Gestion du Risque Grand Est – Assurance Maladie

« Le dispositif CoPa met en lumière la construction collective, par les professionnels du terrain, patients et institutions, d'un modèle en vie réelle et son adaptation afin d'apporter une réponse innovante et efficace aux bénéficiaires et aux professionnels. Un modèle testé pour envisager une potentielle entrée dans le droit commun. »



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Grand Est

Dr Morgane Beck

Responsable du service Pertinence
et Innovation Direction de la Qualité,
de la Performance et de l'Innovation

« Ce dispositif que l'ARS Grand Est soutient depuis 2019 s'inscrit comme une évidence dans le parcours d'accompagnement des familles, au cours de cette phase si déterminante et bouleversante que peut constituer l'arrivée d'un enfant. Nous attendons avec enthousiasme un déploiement élargi, afin de valider tout le potentiel du projet CoPa et entrevoir les conditions d'une potentielle généralisation, à terme. »



Département de la Meuse

Dr Denis Ambroise
Médecin de PMI

« Il est toujours difficile de changer ses pratiques et de remettre en cause des organisations mais cela est nécessaire pour ne pas avoir à subir les changements et les évolutions. L'expérimentation CoPa a été positive parce qu'elle répond à un réel besoin de santé ainsi qu'à une demande de la population, mais aussi parce qu'elle a pris le temps d'ajuster son déploiement aux contraintes des professionnel(le)s de terrain et des structures de soutien. Merci à toutes celles et ceux qui s'y investissent. »



Département de la Marne

Anne Lacour
Responsable du Pôle PMI
CSD Vitry-Le-François

« Le dispositif CoPa : un accompagnement à la parentalité de proximité, innovant et bienveillant. »



Département de la Haute-Marne

Stéphanie Jehimi
Responsable Coordination PMI

« Le dispositif Coaching Parental est une véritable plus-value pour les jeunes parents et pour notre service de PMI. C'est un véritable levier de prévention efficace : il facilite le repérage précoce des situations à risque, valorise nos missions auprès des familles et renforce la coordination avec les maternités et les professionnels de santé. »



Prenons soin d'innover
pour nos territoires

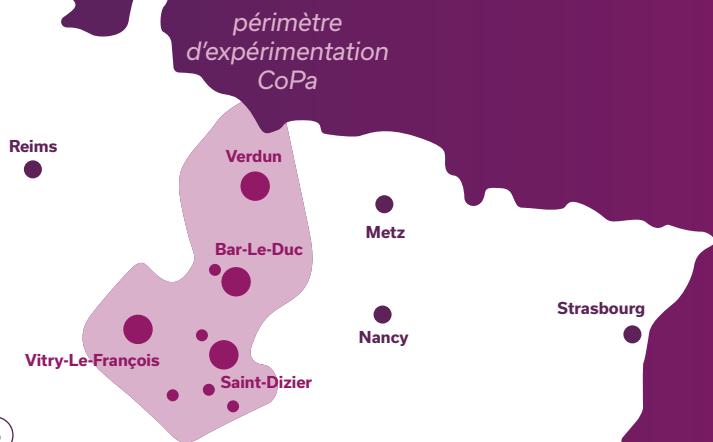
Jean-Charles Dron

Directeur

« CoPa fait la démonstration de l'apport des solutions numériques pour faciliter des approches organisationnelles innovantes. Elles sont concertées par l'ensemble des acteurs de terrain, à l'hôpital, en PMI et en ville afin d'apporter des réponses nouvelles et adaptées aux besoins des familles. »

Les objectifs de CoPa

L'expérimentation CoPa a été pilotée par le GHT Cœur Grand Est, accompagnée par l'ARS Grand Est et l'Assurance Maladie avec le soutien d'e-Meuse santé. Elle vise à améliorer la qualité du parcours périnatal des mères, des enfants et des familles, dès les premiers jours de l'enfant. Elle s'adresse à l'ensemble des mères du territoire, sans critère spécifique de vulnérabilité, et dans la continuité des dispositifs existants (PRADO, sages-femmes libérales, PMI).



Pourquoi ce projet ?

Contrairement aux pays nordiques où les indicateurs de périnatalité sont excellents, la France ne dispose pas d'un dispositif d'aide à domicile suffisamment efficient pour les femmes après la naissance d'un enfant.

La littérature scientifique consacrée aux évaluations de tels dispositifs constate une réduction de la durée d'hospitalisation après un accouchement et une amélioration du vécu des suites de la naissance, notamment en termes d'égalité de santé dès l'enfance. Le rapport IGAS, publié en 2011, soulignait déjà que le soutien à la parentalité pouvait avoir un impact considérable sur la santé des enfants et le développement satisfaisant de leur personnalité.

Au regard de ces constats, l'expérimentation CoPa propose de mettre en application en situation réelle les conseils à la parentalité, spécifiques aux 3 premières semaines après la naissance, à destination de tous les parents de son territoire (environ 1 700 à 1 800 naissances par an).

Une bonne coordination des professionnels de santé



Sur le terrain, l'accompagnement CoPa est proposé avant la naissance à tous les futurs parents. Une large majorité y adhère. Il est réalisé par des Auxiliaires de Puériculture (AP) qui interviennent à domicile entre le 2^e et le 21^e jour de l'enfant, pour soutenir les parents, en particulier les mères, à la sortie de la maternité.



Les équipes médicales et paramédicales de la maternité, les sages-femmes libérales, les sages-femmes PMI et les puéricultrices de PMI interviennent de façon complémentaire et coordonnée. Si la situation psycho-sociale ou clinique le justifie, une orientation médicale ou des mesures de soutien complémentaires peuvent être proposées aux parents par la maternité. Pour les intervenants rencontrés durant l'évaluation, cette coordination ville/hôpital/PMI est positive, notamment grâce aux nombreux échanges entre les professionnels impliqués. Elle a renforcé le sentiment que la responsabilité de la santé de la mère et de l'enfant repose de manière accrue sur la solidarité de groupe.

5 années d'expérimentation CoPa

2019 - 2020

Phase préparatoire

- Rencontres avec les sages-femmes du nord et du sud du territoire du GHT, avec les puéricultrices des différents secteurs de PMI et les équipes hospitalières.
- Recrutement d'AP sur la base du volontariat. Formations pour compléter et uniformiser les savoirs, savoir-faire et savoir-être, avec des mises en situation/ simulations sous forme de jeux de rôle.

1^{ER} JANVIER 2021

Début de l'expérimentation

- Le dispositif CoPa est proposé aux patientes qui accouchent en Meuse (Verdun), en Haute-Marne (Saint-Dizier), et présenté dans les centres de PMI de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse.
- **Expérimentation article 51 (innovation en santé) incluant 40 sages-femmes libérales, 60 professionnelles de la PMI, 7 AP CoPa, 120 professionnels hospitaliers.**

SEPTEMBRE 2023

Rapport d'évaluation

- Réalisé par ACE santé, organisme indépendant missionné par la CNAM* et la DREES**.

* CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie
** DREES : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.

DÉCEMBRE 2023

Prolongation de CoPa
→ Avis du CTIS*** préconisant une extension du dispositif à de nouveaux territoires, assortie à des travaux d'ajustement du modèle. Les modalités de cette extension font l'objet d'une nouvelle expérimentation CoPa 2 avec un cahier des charges dédié.

2026/2029

Seconde phase d'expérimentation de 39 mois
CoPa 2 suit un nouveau cahier des charges pour questionner une généralisation du dispositif à l'échelle nationale.

*** CTIS : Comité Technique d'Innovation en Santé



Des résultats quantitatifs

Sur la première période
d'expérimentation CoPa
(2021-2024), on enregistre :

4 953 adhésions des familles
au dispositif, soit **68%**
des naissances sur le territoire.

Environ **80%** des accouchées
primipares adhèrent à CoPa.

54% des accouchées
multipares adhèrent à CoPa.

15 275 visites de suivi ont
été organisées à domicile lors
des 3 premières semaines de vie
de l'enfant. La durée moyenne
de chaque visite est de 1h15.

Des bénéfices qualitatifs

- Des durées d'allaitement significativement plus longues, supérieures à 4 mois, constatées lors du rapport d'évaluation de 2023.
- Un dispositif hautement recommandé par les familles, avec un **taux de satisfaction de 100%** pour elles et les auxiliaires de puériculture CoPa.
- 14% de dépistages de dépression du post-partum parmi les patientes (femmes incluses) ayant bénéficié de CoPa, suivis d'une orientation personnalisée.
- Une bonne fluidité du parcours et de l'accompagnement de la patiente, liée à une amélioration du travail en réseau : ville, hôpital et PMI.
- Une valorisation de la profession d'auxiliaire de puériculture et une vraie promotion du suivi de l'enfant par une puéricultrice de PMI.

L'étude des certificats de santé du 9^{ème} mois 2021/ 2022 a permis de démontrer une durée d'allaitement plus importante à 4 mois pour les patientes adhérant à CoPa

Et aussi...

À la suite de cette première phase d'expérimentation, des consultations de puériculture ont été mises en place dans les Maisons de Santé du Nord du territoire du GHT Cœur Grand Est et une Unité Mère Bébé portée par le CH de Verdun a été ouverte dans le Département de la Meuse.

Ce que pensent les patients de CoPa ?

« Nous nous sommes sentis épaulés, accompagnés, nous avons eu des réponses à toutes nos questions de jeunes parents. »

« C'est indispensable pour toutes les mamans, que ce soit le premier enfant ou pas. Ça devrait être généralisé dans toute la France. »

« CoPa facilite le retour à domicile avec le bébé. C'est très enrichissant et utile pour toute la famille. Mon mari a également pu poser ses questions et être rassuré. »

« L'équipe CoPa, la pédiatrie et la maternité sont au top. Je recommande ce suivi à tous les futurs parents. »



Les avis



Et les professionnels ?

→ Pour les auxiliaires de puériculture

« Le cadre du domicile semble plus adapté aux échanges avec la famille que le séjour à la maternité, car les mères ne sont pas toujours dans de bonnes conditions pour recevoir l'ensemble des informations pendant ce court séjour. »

→ Pour les interlocuteurs de la PMI de la Meuse

« Du point de vue du patient, l'accompagnement à domicile permet de bénéficier d'un avis professionnel dans des zones géographiques où l'accès et le recours aux soins sont plus limités. »

Une expérimentation jugée utile par tous

L'apport de CoPa semble incontestablement reconnu et marqué par un niveau élevé d'adhésion des professionnels et des usagers.



Du côté des familles

le dispositif enregistre une participation de l'ordre de 3 parturientes sur 4, l'acceptation de la venue au domicile d'un professionnel de santé à 3 reprises, et un niveau très élevé de satisfaction des bénéficiaires.

Taux de satisfaction

100 %



Du côté des professionnels

il convient de noter la quasi-absence de rotation au sein de l'équipe des auxiliaires de puériculture en 3 ans, manifestement convaincues par cette activité professionnelle.

Le consensus est de mise pour les autres professionnels : sages-femmes hospitalières, sages-femmes libérales et professionnels de PMI.



En conclusion

Le dispositif est perçu comme innovant et efficace avec une amélioration marquée de la période postnatale des femmes et la valorisation de la profession d'auxiliaire puéricultrice.

Des enjeux ont été identifiés, sur la soutenabilité du dispositif et sa capacité d'essaimage à plus large échelle.

Une nouvelle expérimentation CoPa 2 est donc initiée sur la période 2026/2029, pour augmenter le nombre de territoires couverts et amplifier la collecte d'indicateurs ; l'évaluation réalisée permettra d'objectiver l'intérêt et les conditions d'une possible généralisation du Coaching Parental à l'échelle nationale.

Et maintenant ?

La nouvelle expérimentation CoPa 2 est élargie à de nouveaux territoires à l'échelle nationale. Cette seconde phase d'expérimentation, portée par l'ARS Grand Est, est autorisée depuis le 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 39 mois.

Le dispositif CoPa 2 évolue et prévoit* :

- En cas de sortie ultra précoce de la maternité, une visite à domicile d'une durée de 2h15, entre les 6h à 24h de vie du bébé suivie de 2 à 3 visites d'1h15.
- Pour les sorties après 48h de maternité : deux visites à domicile de 1h15 et une troisième visite si nécessaire.
- Un relai avec la puéricultrice de PMI.

* sous réserve de modification du cahier des charges



e-meuse SANTÉ, un appui concret pour le projet CoPa

Dans le cadre de CoPa 1, *e-meuse* SANTÉ a été un soutien concret pour les équipes par la mise en place d'un outil numérique de coordination, dans le processus d'évaluation et la valorisation du projet.

Mieux connaître *e-meuse* SANTÉ ?

e-meuse SANTÉ est l'un des 24 lauréats de l'appel à projets national « Territoires d'innovation – France 2030 » et bénéficie du soutien de l'État depuis son lancement en 2019. Réparti en 14 actions, le programme soutient et accompagne les projets d'expérimentations en santé.

Il repose sur **un partenariat inédit entre les Départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et de la Haute-Marne.**



MEUSE



MEURTHE-ET-MOSELLE



HAUTE-MARNE

L'ambition est de tester de nouvelles pratiques, innovations et services dans l'intérêt de tous : usagers, professionnels de santé, entreprises, collectivités... *e-meuse* SANTÉ défend un modèle de proximité, travaillé en concertation avec les acteurs de terrain, au plus près des besoins et organisations locales de chaque territoire.



Remerciements

Nos sincères remerciements :
aux familles qui nous ont fait confiance,
aux professionnels de périnatalité du territoire
qu'ils soient libéraux, hospitaliers ou de PMI,
aux équipes des maternités de Verdun et de Saint-Dizier,
aux équipes des centres de proximité de Bar-le-Duc et Vitry-le-François
aux professionnels de PMI des Départements de la Meuse,
de la Haute-Marne et de la Marne impliqués dans la démarche,
à l'équipe e-Meuse santé.



Pour suivre notre actualité :

emeuse-sante.fr

 [e-meuse-santé](#)

Nous contacter :

e-meusesante@meuse.fr

03 29 45 78 15

COORDONNÉES

Pôle Mère - Enfant

Centre Hospitalier
de Verdun/Saint-Mihiel
2 rue Anthouard
55500 Verdun
03 29 83 85 48

e-meuse SANTÉ
Département de la Meuse
Place Pierre François-Gossin
55000 BAR-LE-DUC

